

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(71^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mercredi 14 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Rappel au règlement (p. 6039).

MM. Jean-Louis Masson, le président.

2. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6039).

Redéploiement industriel et commerce extérieur (suite).

MM. Bassinet,
Paul Bladt.

M. Malvy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Réponses de Mme le ministre et M. le secrétaire d'Etat aux questions de :

MM. Narquin, Raynal, Cointat, Moutoussamy, Mine Horvalh, MM. Bonrepaux, Malgras.

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. — Dépôt de rapports (p. 6050).

4. — Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat (p. 6051).

5. — Ordre du jour (p. 6051).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Jean-Louis Masson. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 139, relatif aux questions écrites. Voici quelques jours, M. le garde des sceaux, répondant à une question que je lui avais adressée, m'a indiqué que le Gouvernement n'envisageait pas actuellement la nomination d'une commission spécifique chargée d'étudier les problèmes du droit local d'Alsace-Lorraine.

Or M. le ministre de l'intérieur — ce n'est pas le même ministre, mais le problème est le même — vient d'annoncer à la presse qu'il nommait un chargé de mission, qui aurait précisément pour tâche de constituer une commission sur ce sujet.

J'éleve donc une vigoureuse protestation. Un ministre dit blanc, un autre noir. Le respect que le Gouvernement doit au Parlement exigerait au moins que, lorsque des réponses sont adressées à des questions écrites de parlementaires, les différents ministres harmonisent leurs points de vue, afin qu'ils ne se contredisent pas à quelques jours d'intervalle.

M. le président. Je vous donne acte de votre rappel au règlement, monsieur Masson.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCE EXTERIEUR

(Suite.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur et du secrétariat d'Etat chargé de l'énergie.

La parole est à M. Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, madame le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie, mes chers collègues, je consacrerai l'essentiel de mon propos à l'industrie automobile française, à son importance, à ses situations, à ses problèmes, et également à son avenir.

Nous avons fêté cette année le centenaire de l'invention de l'automobile, puisque c'est en 1884 que, pour la première fois, circula dans notre pays un véhicule à marche rapide doté d'un moteur à quatre temps.

En un siècle, l'automobile est devenue non seulement un fait de société, mais également — et c'est ce qui m'intéresse ce soir — un secteur industriel vital, dont le poids économique est déterminant.

On a parfois trop tendance à négliger, sinon à oublier, l'importance de celui-ci.

Tout d'abord, en terme d'emploi. Le personnel du groupe Renault, en nombre, est équivalent à celui non seulement de toute l'industrie pharmaceutique française, plus celui de toute l'industrie informatique et bureautique, mais augmenté encore de la construction navale et de la machine-outil françaises, et cela uniquement en emplois directs. Puis-je encore rappeler qu'un salarié sur dix occupe un emploi qui est directement ou indirectement lié à l'activité du secteur automobile ?

Bien évidemment, les masses financières liées à cette activité sont dans un rapport identique. Un seul exemple : doter d'un micro-ordinateur tous les collégiens, les lycéens et étudiants de France représenterait une dépense dont le montant serait semblable à celui de l'investissement annuel de la branche automobile du groupe Renault.

Augmentation du taux de pénétration des véhicules étrangers sur le territoire national, perte relative de marchés à l'étranger, problèmes de gammes, problèmes de commercialisation, problèmes de qualité, rapports successifs — dont le dernier, celui de M. Dalle, n'est pas celui qui a fait le moins couler d'encre — le tout sur fond de réductions d'effectifs chez les constructeurs, les équipementiers et les sous-traitants, j'arrête là cette énumération : il y a bien toutes les indications d'une situation préoccupante.

Nous ne pouvons nous en tenir à une simple description. Noter seulement les signes inquiétants que traduisent les indicateurs ne saurait suffire.

Cet après-midi, M. Charles Millon a tenu des propos marqués d'une indigence partisane, si je puis dire. Soulignant la situation de la Régie Renault, il indiquait que celle-ci avait des pertes qui augmentaient et que cette situation était due à une faiblesse de gestion, à des aureffectifs, à une politique commerciale insuffisante. Et il mettait en parallèle le succès d'un modèle de l'autre constructeur français. Il estimait qu'il y avait dispersion d'effectifs dans le groupe Renault.

Je lui demanderai tout d'abord qui a fait ce groupe tel qu'il est et qui, dans les années passées, l'a obligé à reprendre un certain nombre de secteurs industriels d'entreprises en difficulté.

Mais surtout, je crois qu'il y a là une opposition simpliste. D'ailleurs, si l'autre constructeur français allait très bien, cela se saurait.

Derrière cela, il y a surtout l'idée sous-jacente que la détérioration de l'automobile française serait consécutive à des éléments intervenus depuis 1981.

Je comprends bien que cette assertion puisse séduire nos collègues de l'opposition. L'ennui, c'est qu'elle est fautive. Le retournement de tous les indices — et je dis bien de tous les indices — est antérieur à 1981. Il trouve ses causes dans des décisions encore antérieures, puisque, dans l'industrie automobile, les délais entre les grandes décisions et leurs résultats sont de l'ordre de cinq années.

L'automobile française était mieux préparée et a mieux réagi que ses concurrentes européennes et américaines au premier choc pétrolier. Malheureusement, il n'en a pas été de même pour le deuxième choc pétrolier, celui des années 1979-1980. Les difficultés actuelles des constructeurs français ne sont que la conséquence de décisions prises ou de décisions non prises en 1976 et dans les années qui ont suivi. Choix de gamme, implantation commerciale et industrielle à l'étranger, politique d'achat et de sous-traitance, politique sociale rétrograde : tout cela a créé les difficultés que nous connaissons.

Les problèmes sont posés. Le constat, aujourd'hui, tout le monde le fait. Les constructeurs, seulement au nombre de deux, ne sont pas identiques. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder la différence de conception dans le traitement social des difficultés. Chez l'un, l'Etat est actionnaire et il remplit son rôle. Néanmoins, certains problèmes sont communs aux deux constructeurs. Et si, bien évidemment, quelles que soient nos responsabilités par rapport à l'une de ces deux entreprises, dans le cadre de l'autonomie de gestion et dans le respect du contrat de plan, un certain nombre de décisions appartiennent à la direction de cette entreprise — il ne saurait être question, par exemple, que l'Etat intervienne en ce qui concerne les gammes et la politique commerciale — il n'en reste pas moins que, pour certaines décisions lourdes pour l'avenir, il y a des initiatives à prendre. Pouvez-vous nous préciser, madame le ministre, quelles sont vos intentions dans ce domaine, par exemple sur les problèmes d'endettement, d'insuffisance de fonds propres, de charges financières, qui pèsent effectivement très lourdement sur l'une et l'autre de ces deux entreprises ?

En ce qui concerne l'innovation et le développement technologique, la diffusion des nouvelles découvertes, il faut accélérer ce qui a déjà été fait : la conception assistée par ordinateur, l'introduction de la productique, les nouvelles machines-outils. Mais il faut aller plus loin. Et, au-delà de l'effort indispensable de formation du personnel, il est nécessaire, là encore, de faire en sorte qu'il y ait effectivement, dans ce secteur, diffusion de ces nouvelles technologies.

Autre exemple : la place de l'électronique. Lorsque l'on compare avec certains constructeurs étrangers, on s'aperçoit que la « quantité de matière » introduite dans les véhicules français est inférieure à ce qui existe chez d'autres constructeurs. La coopération indispensable, par exemple entre Thomson et Peugeot, le développement de Renix : tout cela doit être également impulsé. Il y a là une nécessité.

De même, il convient d'examiner les relations avec les sous-traitants et les équipementiers. Il y a là un certain nombre de problèmes sur lesquels nous pouvons et vous pouvez avoir une action déterminante.

Je terminerai en évoquant le problème des normes européennes, et plus particulièrement celui de la pollution. Un pays voisin du nôtre a arrêté des dispositions qui conduisent à l'utilisation d'essence sans plomb sur tous les nouveaux modèles. Il y a là un problème d'environnement important, mais il ne saurait être traité innocemment sous ce seul aspect. D'abord, il faut calculer ce que coûterait l'obligation d'installer des pots catalytiques sur tous les véhicules français. Ensuite, la seule réponse à ces problèmes n'est pas celle qui semble être choisie par notre partenaire européen ; ce ne peut être qu'une réponse européenne. J'aimerais savoir, madame le ministre, quelles sont vos intentions sur ce sujet. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Paul Bladt.

M. Paul Bladt. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention est faite en plein accord avec mon collègue Charles Metzinger. Elle se situe dans le cadre du prolongement du débat sur le budget de l'énergie de 1984.

La politique de l'énergie française a été bâtie en 1981 sur la diversification des sources d'énergie, accompagnée d'une préférence nationale, y compris pour la production charbonnière française.

En 1983, est intervenue la globalisation de l'aide aux Charbonnages de France établie en francs constants. Celle-ci devant s'accompagner d'une clarification, M. Auroux s'est engagé, pour la présentation du projet de budget pour 1985, à établir trois lignes budgétaires : l'aide à la production, l'aide aux charges non liées à la production actuelle et l'aide pour l'industrialisation.

Où en sommes-nous ?

Tout d'abord, il manque une ligne budgétaire dans le projet du budget pour 1985. Je décèle ensuite — et ce point est plus inquiétant — une dérive sur le terrain, pour ne pas dire un « détournement », de l'aide à la production vers les charges non liées.

La globalisation de l'aide aux Charbonnages a reçu mon accord, à la condition qu'elle ne se transforme pas en couverture des charges remettant en cause la préférence nationale et les productions rentables de notre pays, et principalement du bassin de Lorraine.

En effet, le bassin de Lorraine aura, en 1984, selon les courbes des neuf premiers mois de l'année, baissé son prix de revient en francs courants et obtenu des résultats techniques positifs alors qu'il prévoit une production et un rendement améliorés, qui permettent d'envisager un désendettement sensible sur l'entreprise et l'atteinte d'un rendement individuel moyen de 5 000 kilogrammes avant 1988, ce qui n'apparaissait pas forcément possible en 1983.

Les mineurs ont donc accompli leur part d'effort dans cette évolution.

Ce sont là les bases de ma réflexion, qui me font refuser que le sort et le traitement du problème de la production charbonnière lorraine soient au même plan que l'ensemble de la production charbonnière française.

La Lorraine, dans le domaine charbonnier, a besoin d'un traitement économique en tant qu'instrument industriel, et non uniquement d'un traitement social vers la reconversion — la diversification industrielle étant, en tout état de cause, à faire.

J'ai déjà démontré à cette tribune, le 15 novembre 1983, que, dans des conditions de concurrence comparables à celles du gisement sarrois, la Lorraine aurait des comptes équilibrés. Les événements me le confirment, car si, à côté des résultats techniques, il y avait évolution positive de la valorisation, le compte d'exploitation de 1984 des Houillères du bassin de Lorraine en aurait été amélioré, sinon proche de l'équilibre.

Servant le meilleur gisement français, les mineurs lorrains de tout rang hiérarchique ne peuvent redresser la situation avec une variation négative de la valorisation de leur production depuis 1961.

En 1984, le bassin a été moins bien rémunéré qu'en 1983, malgré l'augmentation des heures d'appel, par E. D. F., pour la fourniture de courant électrique — celui-ci étant payé à un prix marginal.

D'autre part, la structure centralisatrice des Charbonnages de France sur des objectifs de récession détruit l'outil industriel des Houillères du bassin de Lorraine. Cela est inacceptable. Le bassin de Lorraine s'est vu fixer la vocation de vitrine de l'industrie minière française, permettant l'intervention réelle sur le marché charbonnier mondial. Il a été à la base de la génération actuelle des centrales thermiques de 600 mégawatts, dont plus de trente exemplaires se sont exportés, car elles convenaient mieux aux besoins et aux possibilités de domination de l'outil dans les pays en voie de développement, à la différence des centrales nucléaires. Le maintien de notre avance technologique dans ce domaine devrait donc aboutir, dans la mesure du possible, à la création d'un septième groupe sur le site de Carling.

En effet, que constatons-nous ? Le nucléaire est de taille trop gigantesque, les grands de ce monde construisant généralement leurs propres centrales et ne faisant pas appel à la France.

Une démarche du même type doit s'engager sur l'outillage minier et le « savoir-faire » français pour les fournitures de matériel minier à travers le monde. Mais nous ne serons crédibles que si nous avons une vitrine, qui n'est pas à construire pour le charbon puisqu'elle existe, contrairement à ce qui s'est passé pour le pétrole, où il a fallu construire un outil.

Je ne défends pas une notion mythique des choses, mais un scénario du vraisemblable. Les Houillères de Lorraine sont une entreprise normalement viable — industriellement et économiquement — si on leur assure un minimum de préférence nationale et de sécurité des approvisionnements dans des conditions acceptables pour la nation.

Cet élément de sécurité des approvisionnements n'est presque plus intégré chez nous. Il l'est encore dans tous les pays pour le charbon, qu'il s'agisse de l'Allemagne ou même du Japon, où un industriel ne peut pas prendre de charbon d'importation s'il ne prend pas de charbon national.

En conclusion, à côté des questions techniques, financières, se pose une question plus globale, à savoir que le Gouvernement ne peut se contenter de souligner la nécessaire autonomie des entreprises du secteur de l'énergie. Les Charbonnages de France ne peuvent, en dehors des règles de la démocratisation du secteur nationalisé, continuer à lancer technocratiquement des plans et études, le Gouvernement disant ne pas être engagé par ceux-ci.

Dans le secteur énergétique, E. D. F. ne doit pas, par ses choix propres, décider de la vie ou de la mort d'une région minière économiquement et industriellement viable. Il relève essentiellement du Gouvernement de déterminer la place du charbon national dans le bilan énergétique, le charbon ne pouvant pas être, de par la nature de l'industrie, un élément de bouclage du bilan énergétique.

La concertation indispensable entre les Houillères de Lorraine et E. D. F. doit être rendue possible et contrôlée dans le cadre d'une politique arrêtée, les poids et les responsabilités des deux entreprises, E. D. F. et Charbonnages de France, n'étant pas identiques.

Il faut sortir des incertitudes actuelles. Dans notre pays, il existe deux politiques : celle dont les bases ont été définies en 1961 et celle du plan Giraud, qui, en son temps, détruisait définitivement l'industrie charbonnière lorraine.

M. Francis Geng. C'est faux !

M. Paul Bladt. Le bassin de Lorraine, avec une production se situant au-dessous de 10 millions de tonnes, qui était l'objectif du plan Giraud...

M. Francis Geng. C'est faux !

M. Paul Bladt. ... et qui constitue un seuil critique pour le bassin, serait orienté vers ce plan Giraud que j'ai combattu...

M. Francis Geng. Vous avez eu tort !

M. Paul Bladt. ... et que je continuerais de combattre.

Tout ce qui s'en approche ou enclenche une telle évolution suscitera de ma part la désapprobation.

Si je n'avais pas de réponse et si je n'obtenais pas des assurances sur l'évolution des H. B. L., principalement sur un objectif de production de 10 millions de tonnes et un écoulement de

celle-ci dans les conditions normales de la préférence nationale, je serais obligé d'exprimer ma désapprobation par un vote sans nuances.

Alors, je le dis d'avance : je suis solidaire sur l'essentiel de la politique industrielle du Gouvernement et mon expression ne concernerait donc que ce point de l'aspect charbonnier de la politique énergétique. Je vous demande donc de ne pas interpréter ma position comme étant un jugement global.

Je souhaite que ne soit pas détruit un outil comme les Houillères du bassin de Lorraine par l'étouffement de structures et le monopole d'E. D. F. créé par la surestimation des besoins de consommation et les possibilités de financement qui ont été données à cette entreprise par la nation.

Une solution pratique pourrait être le maintien en l'état de la situation des H. B. L. pour que des études soient menées et que d'autres hypothèses qu'une production de 8,6 millions de tonnes avancée technocratiquement soient examinées.

Je propose donc de figer la situation jusqu'à ce qu'un véritable dialogue sur le problème du charbon lorrain dans le cadre des progrès qui ont été réalisés soit engagé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, je vais essayer de répondre succinctement aux orateurs qui se sont exprimés cet après-midi.

Monsieur Paul Chomat, vous avez laissé entendre que vous demanderiez, au nom de votre groupe, la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur la politique énergétique, notamment charbonnière.

Il n'appartient pas au Gouvernement de se prononcer sur un tel sujet qui relève de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale. Néanmoins les commissions permanentes et leurs rapporteurs ont accès aux documents susceptibles de les intéresser pour une telle évaluation.

Ainsi que je l'ai précisé ce matin, le Gouvernement a la volonté, s'agissant de la réindustrialisation, d'associer le Parlement à un groupe d'études. Je me propose d'ailleurs d'en entretenir rapidement le président de la commission de la production et des échanges. Ce groupe d'études, composé d'élus, notamment régionaux, de fonctionnaires, de représentants des Charbonnages et des partenaires de ceux-ci, la SOFIREM et la FINORPA, serait chargé de dresser un bilan du programme en cours à travers le pays.

L'intervention de M. Charles Millon, qui n'est pas présent ce soir, m'a beaucoup surpris. S'adressant à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, il a, en parlant de la liberté des entreprises publiques, mis en cause la politique du Gouvernement et évoqué la situation d'E. D. F.

Je précise que le Gouvernement a signé, il y a quelques jours, un contrat de plan avec E. D. F., dont certains points vont au contraire dans le sens d'une plus grande liberté pour l'entreprise publique.

C'est ainsi qu'en matière d'exportation il est désormais décidé qu'E. D. F. n'aura pas à demander d'autorisation aux pouvoirs publics alors que, auparavant, le feu vert des pouvoirs publics était nécessaire. Ce n'est pas nous qui avons interdit à E. D. F. d'opérer seule. Pour l'intégralité de ses décisions, un contrôle a priori devait s'opérer. Or, je le dis aux députés de la droite, nous avons préféré, chaque fois que ce serait possible, ne soumettre E. D. F. qu'à un contrôle a posteriori.

M. Michel Noir. Et le contrat avec les Charbonnages ?

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Nous avons accompli là, monsieur Noir, un travail qui n'a pas été fait dans le passé.

M. Michel Noir. En ce qui concerne les Charbonnages, sûrement !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Le contrat auquel vous faites allusion a été passé entre E. D. F. et les Charbonnages de France. Le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie que je suis n'entend ni auprès des Charbonnages ni d'E. D. F. contester la validité de ce contrat, qui, selon les interlocuteurs, avantagerait l'une ou l'autre des parties. Dans ces conditions, j'ai tendance à croire que, finalement, le contrat ne doit pas être aussi mauvais que cela !

Monsieur Welsenhorn, vous m'avez interrogé sur la réduction du programme nucléaire. Il faut être sérieux !

M. Michel Noir. Mais il n'y a pas plus sérieux que M. Welsenhorn. (Sourires.)

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Il y a quelques années, les perspectives de consommation à l'horizon 1990 étaient de 450 térawatts-heure. Et l'on a construit sur cette base. Or, quand vous

venez nous dire aujourd'hui que les prévisions du « groupe long terme énergie », dégagées à l'issue d'un colloque qui a réuni, pendant des mois, des partenaires venant d'horizons divers, ne sont pas sérieuses, permettez-moi de vous faire observer que les vôtres — celles du passé, voulais-je dire — ne l'étaient pas beaucoup plus.

M. Pierre Weisenhorn. Je me préoccupe de l'avenir.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Il faut savoir que c'est aujourd'hui que sont réalisées les tranches des centrales nucléaires et hydrauliques qui seront en service en 1990.

M. Francis Gang. C'est l'héritage !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Tout cela, c'est l'héritage, l'héritage d'un temps, d'un temps qui passe.

Les tranches réalisées dans les domaines nucléaire et hydraulique permettront, en 1990, à la France de produire 410 térawatts-heure, soit 410 milliards de kilowatts-heure, à la condition, je vous l'accorde, que la disponibilité des centrales nucléaires soit ce qu'elle est aujourd'hui. Mais il n'y a pas de raison pour qu'elle baisse, même l'année prochaine.

Dans la meilleure des hypothèses, sauf grande surprise, avec une croissance dépassant régulièrement chaque année 2,6 p. 100, nous n'avons guère de chance, monsieur Weisenhorn, de dépasser 370 térawatts-heure de consommation intérieure en 1990.

Quant à nous faire grief de ne pas avoir favorisé les exportations d'électricité, alors que celles-ci ont commencé il y a deux ans, c'est aller un peu loin. Je vous précise qu'elles pourront atteindre vraisemblablement une quarantaine de térawatts-heure. Et tant mieux s'il s'agit plutôt d'une cinquantaine ! Si nous avons connu une progression de 1982 à 1984 — 3,2 térawatts-heure en 1982, 13 térawatts-heure en 1983 et 25 térawatts-heure en 1984 — il est vraisemblable que la progression ne sera pas aussi rapide en 1985 pour des raisons techniques, avant de reprendre un meilleur rythme en 1986.

Au total, il est donc vraisemblable que notre consommation électrique, ajoutée à nos exportations, grâce à une bonne pénétration, dépassera sans doute, mais de peu, 410 ou 420 térawatts-heure.

Mesdames, messieurs les députés, on ne peut pas dire en même temps qu'il faut produire plus d'électricité nucléaire, plus d'électricité hydraulique et plus de charbon sans se demander si l'on respecterait ainsi une exigence qui me semble fondamentale, à savoir que l'énergie produite doit répondre à la demande qui s'exprime dans le pays et satisfaire cette demande en assurant la sécurité de nos approvisionnements.

M. Michel Cointat. Il faut aussi satisfaire la demande à l'exportation !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Il existe aujourd'hui une industrie nucléaire. C'est exact. Il faut dans la mesure du possible la préserver. C'est également exact. Mais une centrale nucléaire supplémentaire, c'est une dépense supplémentaire de dix milliards de francs lourds !

M. Francis Gang. Ce n'est pas possible d'entendre des choses pareilles !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Et si cette centrale n'est pas utilisée pendant un nombre d'heures dépassant le seuil minimum de rentabilité, une augmentation de 1 p. 100 des tarifs d'électricité sera nécessaire pour faire face à cette dépense supplémentaire. Il faut savoir ce que nous voulons. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Soyons donc responsables ! N'oublions pas que nous voulons aussi vendre de l'électricité au meilleur compte.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Lorsqu'il est fait grief au Gouvernement de faire supporter par E. D. F. les frais d'équipement ou le déficit de Pechiney, je réponds : interrogez donc le Gouvernement et E. D. F. !

Que s'est-il passé avec le contrat passé entre Pechiney et E.D.F. ? Pechiney a acheté et payé une part de centrale nucléaire. De ce fait, Pechiney a accès chaque année à 2 térawatts-heure, soit 2 milliards de kilowatts-heure, au prix de revient du courant, transport compris, mais investissement déduit. Ne nous reprochez pas de permettre à une grande entreprise nationale, qui redresse ses comptes, qui va de l'avant, de bénéficier, après avoir payé sa part d'investissement, de l'énergie que la France, dans son ensemble, je vous l'accorde, a permis de produire et qui, demain, peut nous donner une chance supplémentaire.

M. Mocœur m'a interrogé sur les énergies nouvelles. Elles ont été l'objet d'approches passionnelles de certains esprits. Je reconnais parfois qu'elles ont pu être rejetées par ceux qui s'étaient d'abord enthousiasmés à l'excès.

Il n'en demeure pas moins que les énergies nouvelles existent et M. Mocœur a eu raison d'en parler. On estime qu'elles ont représenté 3,7 millions de tonnes-équivalent pétrole en 1983. Certes, c'est peu, mais elles ont tout de même permis une économie de devises non négligeable de 7 milliards de francs.

L'action se poursuit dans tous les secteurs, ainsi que l'a rappelé M. Mocœur : biomasse, avec la réalisation de pilotes, énergies solaire, photovoltaïque, géothermique et éolienne, en liaison avec l'industrie aéronautique. En 1984, monsieur Mocœur, l'A. F. M. E., l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, y aura consacré 320 millions de francs, dont 113 millions de francs au titre de la recherche-développement — 35 p. 100 pour le solaire, 41 p. 100 pour la biomasse, 12 p. 100 pour la géothermie et 12 p. 100 pour le reste.

S'agissant du problème plus particulier du financement des associations, si les règles de la comptabilité publique imposent le paiement après exécution des travaux, je rappelle qu'il est toujours loisible de prévoir le versement d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Je remercie M. Porthault de son intervention que j'ai trouvée à la fois très dense et très cohérente dans la perspective d'une politique énergétique. Cette politique n'est pas facile à conduire, pour les raisons que j'ai rappelées tout à l'heure, chacun ayant bien évidemment la volonté, pour des raisons particulières, de défendre tel ou tel secteur mais sans jouir forcément d'une vision d'ensemble.

J'en viens maintenant aux deux dernières interventions qui m'ont plus particulièrement concerné : celle de M. Noël Joseph et celle de M. Paul Blat.

Ainsi que l'a indiqué M. Noël Joseph, dans le domaine de l'exploitation charbonnière, les lignes directrices ont été fixées, notamment pour la région qu'il représente, par le Président de la République à l'occasion du déplacement qu'il y a effectué en 1983. A cette occasion, le Président de la République a clairement indiqué que la priorité devait aller à l'industrialisation du bassin minier, afin que la régression inéluctable de la production charbonnière s'accompagne de la création de nouveaux emplois industriels permettant de développer l'économie régionale.

L'Assemblée mais aussi le Gouvernement ont entendu les propos qu'a tenus M. Joseph sur les difficultés de sa région. Mais, hélas, ce n'est pas la seule région qui connaît des difficultés, même si en l'occurrence ces difficultés sont particulières.

Le 2 mars 1984, le conseil d'administration de Charbonnages de France a précisé l'avenir du bassin : deux sièges, Oignies et Aremberg, ont été désignés comme point d'ancrage. Cela veut dire que les exploitations d'Oignies et d'Aremberg pourront se prolonger au-delà de 1988 et qu'un effort devra même être consenti pour améliorer la productivité.

Les études internes de Charbonnages de France, dont certaines hypothèses ont pu laisser entendre que l'entreprise revenait sur ses choix, ne constituent en rien une remise en cause, comme je l'ai dit ce matin, et comme je tiens à le répéter. Mais cela ne signifie pas pour autant — j'entends à être concret, précis et réaliste — qu'il faille développer d'autres productions pour lesquelles le même équilibre budgétaire ne pourrait être obtenu, au-delà des aides raisonnables qui seraient octroyées.

Les Charbonnages de France doivent effectuer leur choix en tenant compte des possibilités financières.

A cet égard, je rappelle ce qu'a dit précisément le Président de la République : « L'argent ne pourra pas servir deux fois et il est indispensable de conserver les marges de manœuvre suffisantes pour créer de nouveaux emplois. »

Le Gouvernement a veillé à ce que le Nord-Pas-de-Calais dispose des moyens nécessaires dans ce domaine dès 1984. Le fonds d'industrialisation du Nord a été doté de 100 millions de francs et la FINORPA, le nouvel outil d'intervention servant à soutenir les créations d'emplois, disposera d'une somme équivalente. Voilà qui est beaucoup et qui reflète toute l'attention que les pouvoirs publics prêtent aux problèmes de cette région. Dès 1984, plus de mille emplois nouveaux auront ainsi été créés grâce à ces moyens financiers sans précédent. J'espère que le groupe de travail que nous mettrons en place nous permettra d'analyser plus au fond le déroulement de cette action.

D'autres problèmes, qui ne sont pas sans lien avec l'activité charbonnière, se posent à l'heure actuelle dans le bassin. Mon secrétariat d'Etat les suit avec beaucoup d'attention. Dans l'immédiat, l'essentiel est l'approvisionnement en gaz de la plateforme de Mazingarbe et, plus précisément, de l'unité d'ammoniac de C. D. F.-Chimie.

Des difficultés momentanées sont apparues à la suite de l'accident intervenu sur une conduite de gaz du réseau des Houillères du Nord. Les spécialistes de l'administration et des Houillères examinent actuellement les possibilités de remise en service

de cette conduite dans des conditions de sécurité satisfaisantes. J'ai par ailleurs demandé aux Charbonnages de mettre en œuvre les mesures propres à garantir l'approvisionnement de Mazingarbe à partir du gaz de la cokerie de Drocourt.

Pour l'avenir, la solution la meilleure serait de construire un hydrogénéoduc reliant les installations d'Usinor à Dunkerque à celles de C. D. F.-Chimie à Mazingarbe. Je peux annoncer que les études sont désormais achevées et que la mise en œuvre de cet investissement fait l'objet de négociations entre les partenaires concernés que sont C.D.F.-Chimie, Usinor, E.D.F. et L'Air liquide — trois entreprises nationales, une entreprise du secteur privé. Je pense que les discussions pourront prochainement aboutir et le Gouvernement suit avec attention l'évolution de ce dossier.

Quant à l'installation d'un pilote de gazéification sur la plateforme de Mazingarbe, les études techniques se poursuivent sous la responsabilité du CERCHAR, le centre d'études et de recherches des Charbonnages de France.

Il s'agit, je tiens à le dire, d'un projet intéressant sur le plan technique mais qui est très coûteux — plus de 500 millions de francs. Par ailleurs, il n'apportera pas beaucoup d'emplois au niveau régional. Au surplus, compte tenu des coûts escomptés de la gazéification, ce type d'installation ne pourra assurer dans l'immédiat une valorisation intéressante du charbon du Nord. C'est, me semble-t-il, un point sur lequel nous sommes d'accord. Aussi est-il apparu nécessaire, dès le départ, d'associer au développement du projet un partenaire étranger. Cette association permettrait de limiter la charge financière des Charbonnages et de donner une meilleure crédibilité commerciale à cette technologie. Ce dernier point est important car il n'existe pas en France de marché à horizon prévisible pour de tels équipements.

Dans ces conditions, il a été décidé de réserver les financements nécessaires à la réalisation du projet, jusqu'à ce que le partenaire ait pu être trouvé. Un partenaire hollandais avait été associé à l'opération mais, en cours de route, il a fait un autre choix.

Nous suivons également ce dossier avec attention en espérant que les Charbonnages de France trouveront rapidement le partenaire qui convient.

Enfin, M. Joseph a évoqué cet après-midi le problème du raval de l'Escarpelle. Il a affirmé la nécessaire utilisation des crédits publics dans les limites qui sont celles qui avaient été précédemment définies.

En l'état actuel des choses et au vu des documents en notre possession, les Charbonnages de France estiment à 200 millions de francs par an le déficit qui serait induit par ce raval — soit un déficit de l'ordre de 6 à 7 centimes par thermie. Je sais que M. Joseph conteste ce coût. A lui qui est président de conseil régional, j'affirme que s'il dispose de documents faisant état d'un autre déficit, supportable dans le cadre de la politique charbonnière mise en place par le Gouvernement, ces documents — j'en prends ici l'engagement — seront étudiés avec attention et dans un souci de confrontation.

Vous avez posé le problème de la répartition des aides. La région Nord-Pas-de-Calais reçoit, dans le cadre des aides induites par l'Etat, et des crédits que vous avez mis en œuvre, une grande part de la subvention : elle est même supérieure à celle que lui vaudrait une répartition fondée sur les tonnages produits par les différents bassins. N'y voyez aucun reproche, bien au contraire ! Ce n'est que justice compte tenu de la situation dans le Nord.

En 1983, au titre de l'aide à l'exploitation, la part du Nord a atteint 643 millions de francs pour 3 millions 200 000 tonnes, soit environ 200 francs par tonne. Cette même année, la subvention totale à l'exploitation s'est élevée à 3 405 millions de francs pour 18,5 millions de tonnes, soit une aide moyenne sensiblement inférieure à celle du Nord. Pour l'année 1984, il n'y a pas de problème à soulever.

M. Bladt a insisté sur les difficultés de la Lorraine. Si j'ai bien compris, pour lui le problème majeur serait constitué par l'annonce d'un tonnage de 8 millions 600 000 tonnes pour le bassin de Lorraine à l'horizon 1988.

Cette prévision figure dans un document, dont nous avons longuement parlé ce matin : mais il est à usage interne ! Il n'a pas été soumis au Gouvernement ! Et ce document n'a même pas été discuté par le conseil d'administration des Charbonnages de France ! Vous savez ce qu'il est advenu des prévisions relatives à l'électricité ? Là, nous avons quelque expérience ! Nous savons ce qui s'est passé quelques années après.

Le Gouvernement ne s'engagera donc pas au nom d'une entreprise sur un chiffre quelconque pour le tonnage, qu'il s'agisse de l'horizon 1988, 1989 ou 1990 ! Les documents internes n'intéressent que l'entreprise, que celle-ci soit nationale ou privée. En tout état de cause, le Gouvernement a pris acte

avec une grande satisfaction, voilà quelques semaines ou quelques jours, de l'amélioration considérable de la productivité dans le bassin minier lorrain.

Ce matin j'ai d'ailleurs demandé que les hypothèses soient reconsidérées, parce qu'il n'y a pas de raison de n'en présenter qu'une. A l'évidence, les chiffres pourront être revus à la hausse si la productivité reste ce qu'elle est depuis deux ou trois mois, avec une bonne commercialisation, avec une hausse appréciable de la compétitivité et de la productivité et une ouverture de bons débouchés. De grands efforts ont été consentis. Dans ce domaine, je fais confiance au travail de C.D.F.-énergie.

Un député en a d'ailleurs parlé pour la région Midi-Pyrénées : C. D. F.-énergie et l'A. F. M. E. ont accompli un effort considérable, en collaboration avec le conseil régional. C'est cela l'efficacité. Des crédits substantiels sont mis sur la table, des entreprises sont en train de passer au charbon, et des réseaux de chaleur se montent.

M. Pierre Weisenhorn. Voilà qui est bien !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Ayons donc une vision précise de l'effort sans précédent que la France consent en faveur de ses régions charbonnières. Nous conduisons une politique courageuse dans le domaine de la réindustrialisation : pensez aux 350 millions de francs pour 1985. Agissons donc dans la concertation. Je souhaite que le dialogue social se développe.

Surtout ne nous arrêtons pas en chemin, sur des données qui peuvent être demain modifiées par une amélioration de la commercialisation, de la productivité et de la pénétration.

Ce matin, j'ai annoncé qu'un fonds de 25 millions de francs par an sur quatre ans allait être mis à la disposition d'un groupe de travail présidé par le préfet entouré par les élus, dans la région charbonnière de Lorraine. Ce fonds est destiné non à se substituer aux aides de la Sofirem, mais à permettre la mise en œuvre locale de politiques nouvelles, notamment de formation, d'équipement, de récupération de friches industrielles, dans des domaines pour lesquels cette région ne possède pas actuellement les moyens nécessaires.

M. René Drouin. Très bien !

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, j'ai peut-être été trop long ou trop incomplet dans mes réponses.

J'aurais voulu vous avoir convaincu de la détermination du Gouvernement de conduire avec courage une politique réaliste. Nous devons faire mieux pénétrer notre énergie nucléaire dans notre industrie — 800 millions de francs d'E.D.F. pour nos matériels performants —, développer nos exportations d'électricité et construire nos centrales dans un esprit réaliste.

Si la consommation électrique confirme la reprise amorcée il y a quelques mois, si nos exportations s'améliorent, si la pénétration est plus forte, si les prévisions — 4 térawatt-heures ont été atteints sur les huit premiers mois de l'année, monsieur Weisenhorn : c'était le projet pour 1984 — continuent à être dépassées, le Gouvernement ne demandera pas mieux que d'aller plus loin en 1986, mais il ne peut pas handicaper la politique énergétique future de la France. Si, dans le domaine charbonnier, avec les aides qui sont les nôtres, nous savons conduire une politique dynamique, tous ensemble, j'en suis convaincu, nous franchirons une étape, dont je reconnais, certes, qu'elle est difficile pour les régions.

Nous sommes attachés à la modernisation de notre pays. Nous essayons de lui faire franchir la barre en matière de politique énergétique et industrielle. Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer, du moins je le souhaite, sur plus de députés que n'en compte le groupe socialiste. Ce combat n'est pas un combat singulier : il est celui de tout le monde.

Sur la politique énergétique, dans des domaines qui intéressent bien des Français — et je n'oublie pas la maîtrise de l'énergie — nous pourrions obtenir, je crois, un consensus qui ira au-delà, mesdames, messieurs, des bancs du groupe socialiste ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Michel Noir. Ce n'est pas la joie à gauche, semble-t-il.

M. le président. La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Mesdames, messieurs, je tiens à vous remercier pour l'intérêt que vous portez à ce grand débat.

A entendre certains orateurs de l'opposition, cet après-midi, on aurait dit que la situation de notre industrie n'était positive sous aucun de ses aspects.

M. Michel Noir. C'est peut-être vrai !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. D'un côté, on reproche à l'Etat de donner trop au secteur nationalisé, dont on critique la gestion, et, de l'autre, de ne pas consacrer assez d'argent au budget de l'industrie.

Moins d'Etat, moins d'impôts, mais plus d'argent : tout cela que l'on réclame est assez contradictoire ! (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Georges Le Bull. Eh oui !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Les députés de l'opposition n'ont pas dit grand-chose sur les secteurs qui se redressent et qui vont bien.

Or, ce matin, j'ai voulu faire une intervention de mobilisation, expliquant qu'à mes yeux les entreprises ne sont ni de droite ni de gauche : il faut observer les chiffres avec une certaine objectivité. On m'a d'ailleurs reproché de citer trop de chiffres, mais il est normal d'en avancer, ne serait-ce que pour étayer la démonstration ! Bref, il faut considérer ce qui ne va pas bien ou pas encore assez bien, mais avec objectivité, car il y a des éléments, au contraire, très encourageants dans notre situation.

Les chiffres du commerce extérieur témoignent d'améliorations sensibles et d'ailleurs structurelles. Pour le commerce extérieur, la France a été rarement excédentaire au cours de son histoire. Or elle est en train de le devenir ! Personne n'a d'ailleurs contesté la réalité de cette tendance. Je compte sur vous, mesdames, messieurs, pour la faire connaître.

En matière industrielle, les indicateurs concordent et ils manifestent que nous nous sommes engagés dans la voie du redressement. La croissance de la pénétration étrangère sur le marché des produits industriels a été pour la première fois stoppée en 1983 ; naturellement pas dans tous les secteurs, mais globalement.

La situation financière des entreprises retrouve son meilleur niveau depuis cinq années.

L'investissement industriel est reparti. En diminution depuis dix ans, il augmentera en 1984 et vraisemblablement encore en 1985.

Les créations d'entreprises sont en forte augmentation, même s'il s'agit souvent de petites entreprises.

L'effort de recherche des industries a repris parallèlement.

Chacun de ces indicateurs peut être contesté séparément, mais leur convergence n'est pas discutable : elle ne laisse subsister aucun doute quant à la réalité de la tendance. Il appartient maintenant à tous les acteurs de l'industrie que ce mouvement se poursuive. Pour leur part, les pouvoirs publics maintiendront leurs efforts dans ce sens.

Ces données prouvent bien que la modernisation est engagée. La notion de modernisation est suffisamment étendue pour être acceptée par tous, mais naturellement il n'est pas question qu'elle ne soit qu'un slogan.

C'est l'affaire de tous, et ce peut être un thème de rassemblement, bien sûr, à condition qu'elle soit comprise comme une modernisation non seulement industrielle mais sociale et culturelle.

D'ailleurs, dans la période difficile que nous connaissons, mon budget est un budget d'action en progression, en structure constante, de près de 8 p. 100. Dans ces conditions, je suis surpris par l'attitude du groupe communiste dont je sais l'attachement au développement industriel de notre pays...

M. Michel Noir. Et vian ! (Sourires.)

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. La modernisation, telle que nous pouvons l'engager, exige un consensus. Je souhaite que les communistes s'y associent, à un moment où notre pays connaît tant de difficultés pour maintenir l'emploi et où le Gouvernement manifeste la priorité qu'il accorde à l'industrie française. J'espère que d'ici la fin de cette discussion nous arriverons à les convaincre.

M. Francis Geng. Très bien ! (Sourires.)

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Plusieurs députés m'ont posé des questions sur les entreprises nationales. Je leur répondrai globalement, m'adressant notamment à M. Noir et à M. Million, à qui je veux rappeler quelques faits.

Je n'entrerai d'ailleurs pas dans le faux débat « plus ou moins d'Etat » parce qu'il n'a pas grand sens. Je rappellerai seulement quelques données. Vous avez mis l'accent, messieurs, sur le coût financier que représenteraient les entreprises du secteur concurrentiel. A cet égard, vous avez mélangé dotations en capital, prêts du F.D.E.S., financements bancaires et subventions, pour aboutir à des montants qui me paraissent issus de votre imagination. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Michel Noir. Nous avons lu le rapport Charzat, madame le ministre !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Contrairement aux anciens actionnaires privés, l'Etat a joué son rôle d'actionnaire depuis 1982.

M. Francis Geng. L'Etat ? Le contribuable vous voulez dire !

M. Robert Malgras. Les fonds publics !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. De 1976 à 1980, le montant des dividendes versés par les groupes nationalisés en 1982 a largement dépassé leurs augmentations de capital — 1 milliard 700 millions de francs seulement. En fait, depuis 1982, l'Etat a doté ses entreprises de plus de 7 milliards de francs, hors sidérurgie. Il était temps, effectivement, d'augmenter le capital puisque les actionnaires précédents n'avaient rien fait dans ce sens.

La logique de la gestion purement financière à court terme, au détriment de l'investissement et de la recherche, messieurs, il faut la chercher bien avant 1981. L'endettement des groupes dont je parle a d'ailleurs fortement crû pendant les années précédant 1981.

Pour les entreprises publiques industrielles placées sous ma tutelle, les investissements ont progressé de 3 p. 100 en 1982 et de 17 p. 100 en 1983. Ils devraient augmenter de 18 p. 100 en 1984 alors que pour l'ensemble du secteur industriel les chiffres étaient en diminution.

Ces investissements, déterminants pour le futur, sont parfois d'une rentabilité financière à long terme, ce qui exige la mise en œuvre de fonds propres et non de financements bancaires.

Par ailleurs, prétendre, comme l'a fait un député, que l'amélioration des résultats ne serait que la conséquence des dotations en capital est une absurdité financière : par définition, l'effort de l'actionnaire a pour objet non seulement d'améliorer la structure du bilan des entreprises et de permettre l'investissement, mais aussi d'accroître la compétitivité industrielle.

A cet égard, l'effort permet donc d'améliorer les résultats des entreprises, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

J'en viens maintenant à ces résultats. Considérons les entreprises nouvellement nationalisées. Elles avaient perdu, en 1982, 5 milliards 600 millions de francs. La perte a été réduite en 1983 à 1 milliard 700 millions de francs. En 1984, les résultats de ces entreprises devraient être positifs.

Dans ces conditions, l'objectif de retour à l'équilibre pour l'ensemble des entreprises industrielles, hors sidérurgie, et sans doute aussi C.D.F.-Chimie, devrait être atteint en 1985.

Vous avez d'ailleurs, messieurs, avec une persévérance dont je souhaite qu'elle ne vous aveugle pas, négligé l'effort considérable du secteur public industriel pour l'équilibre de la balance commerciale : l'amélioration a été de 23 p. 100 en 1983 par rapport à 1982, avec 71 milliards de francs d'excédent commercial du secteur nationalisé.

De même, vous semblez vouloir ignorer, car cela vous gêne sans doute, la part déterminante que joue le secteur industriel public dans l'effort de recherche de développement qui pèse naturellement sur les résultats présents mais qui permet, vous le savez, d'assurer l'avenir : 15 milliards 300 millions de francs en 1983 contre 12 milliards et demi de francs en 1981.

Du point de vue social, le secteur public industriel, au cœur de notre appareil de production est affecté, comme celui de tous les autres pays développés, par une baisse structurelle de l'emploi : mais il a réussi à maintenir ses effectifs tout en améliorant sa productivité en 1984.

Monsieur Noir, vous avez semblé regretter — je suis persuadée que c'est le cas — l'existence d'une France « à deux vitesses ». Sans esprit polémique, je vous signale que ce problème ne date ni d'hier ni à plus forte raison d'aujourd'hui. D'ailleurs, vous avez eu raison de dénoncer cette tendance car si elle continuait à se développer, elle serait effectivement dangereuse.

Mais le développement du corporatisme, monsieur Noir, ce n'est pas nous ! Cela dit, en France, de fait, les situations sociales sont très diversifiées. Certaines entreprises exportent, créent, gagnent de l'argent. D'autres régressent et meurent. Il y a des travailleurs malheureusement sans emploi dans toutes nos régions.

C'est pourquoi aux grandes restructurations industrielles doivent être associés des plans sociaux audacieux. S'il existe une très grande diversité des situations, il nous appartient d'agir en sorte qu'elle ne divise pas la France. Pour ma part, je m'y attache quotidiennement. Sur ce point, je rejoins votre préoccupation. Par exemple, j'insiste sur l'action décentralisée au profit des P. M. I., sur la formation qui permet l'adaptation des hommes aux nouvelles technologies, sur la création d'entreprises, sur les relations entre les grandes entreprises et les sous-traitants, sur l'aide que les grandes entreprises peuvent apporter aux P. M. I. à l'exportation et sur la nécessité pour les sociétés nationales de pratiquer l'essaimage.

A M. Hermier, qui est intervenu sur la construction navale, je rappellerai quelques éléments essentiels.

D'abord la demande mondiale a considérablement baissé dans le monde entier depuis 1975. Il est peu probable que la situation s'améliore dans les prochaines années. Tous les grands pays ont fortement réduit leurs capacités de production et le nombre des emplois. Ces réductions se sont accompagnées parallèlement de diverses fermetures de sites.

Au total, en 1975-1976 et 1980-1983 la construction navale a baissé de 53 p. 100 en France, 51 p. 100 en Allemagne, 38 p. 100 au Japon. Partout les effectifs ont été réduits : de 38 p. 100 au Japon et de 62 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. La baisse a été plus faible en France avec 35 p. 100 seulement de diminution.

En ce qui concerne la France, les orientations pour les grands chantiers, plus particulièrement touchés par la crise, ont été annoncées par le secrétaire d'Etat à la mer en mars dernier. Je me bornerai à rappeler que des mesures spécifiques ont été décidées : cinq commandes, dont trois par les pouvoirs publics, afin de remplir le plan de charge des chantiers, un plan social adapté, avec des pré-retraites à cinquante-cinq ans et des congés de conversion. Des moyens financiers exceptionnels atteignant 5,5 milliards de francs ont accordés cette année au titre de ces mesures. Le plan se déroule, les commandes annoncées ont été prises. D'autres sont venues compléter ce dispositif. Je citerai à titre d'exemple un transporteur de gaz à La Seyne, un car-ferry pour Saint-Nazaire et une barge à La Ciotat.

M. Chaubard et d'autres parlementaires ont parlé de la machine-outil. Il s'agit d'un secteur stratégique qui subissait en 1981, il ne faut tout de même pas l'oublier, une perte de 800 millions de francs et un déficit commercial d'un milliard de francs, pour un chiffre d'affaires de 4,4 milliards de francs.

Le Gouvernement a fait le pari du redressement et a pris à cet effet un ensemble de mesures tendant à reconstituer les capacités technologiques des entreprises du secteur. Il a tenu ses engagements et il les tiendra également en 1985.

Le dernier salon de la machine-outil qui s'est tenu à Paris en juin dernier a illustré le renouveau technique du secteur en dépit des difficultés qu'il a rencontrées du fait de la crise. La balance commerciale se redresse fortement, comme je l'ai indiqué ce matin. La part des machines à commandes numériques est passée de 21 p. 100 en 1981 à plus de 50 p. 100 en 1984.

Certains orateurs ont également évoqué la productique. C'est un enjeu majeur. L'automatisation des processus de production conditionne en effet la compétitivité de nos entreprises manufacturières et transforme profondément les industries de biens d'équipement. Les pouvoirs publics en ont fait une priorité en mettant en place un fonds industriel de modernisation : plus des deux tiers des financements accordés en 1984, soit plus de 7 milliards de francs, ont concerné des investissements en ce domaine. Ils ont engagé une action sur l'offre de biens d'équipement en dégageant une part importante des crédits de politique industrielle — 300 millions de francs pour cette année. Ils ont entrepris un effort de recherche, par le biais notamment du fonds de la recherche et de la technologie et de certains organismes comme le C. E. A. Ils ont, enfin, mis en œuvre une politique de formation pour qu'à tous les niveaux la main-d'œuvre s'adapte à cette révolution.

En outre, parce que le problème n'est pas seulement celui de la France, nous avons proposé à nos collègues européens une réflexion commune, qu'ils ont acceptée. Nous souhaitons que cette démarche soit aussi opérationnelle que possible pour aboutir rapidement à des actions communes, c'est-à-dire au développement du volet « productique » du programme « Esprit ».

M. Durieux et Chomat, notamment, ont parlé de la filière électronique. Les résultats du plan décidé en 1982 ont encouragés : production croissant en volume de 8 p. 100 par an contre 3 p. 100 précédemment ; déficit du commerce extérieur en forte réduction — 15 milliards en 1982, puis 8,5 milliards en 1983 et 6 milliards prévus pour 1984. Bref, cela va mieux, contrairement à ce que prétendait tout à l'heure M. François d'Aubert.

Les investissements de l'Etat pour la filière électronique s'élevaient à 6 milliards en 1982, à 10,2 milliards en 1983 et à 11 milliards en 1984. Ils devraient atteindre près de 12 milliards en 1985. Il faut ajouter à ces chiffres les crédits affectés au budget des centres de recherche publics.

Dans le secteur des télécommunications, une restructuration était nécessaire. Le rassemblement des forces et la mise en œuvre d'une gestion plus rigoureuse étaient le préalable indispensable à la conquête des marchés internationaux, en particulier pour le téléphone.

M. Michel Noir. Ce n'est pas une réussite.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Je ne vois pas pourquoi vous dites que ce n'est pas une réussite. Nous sommes présents dans cinquante-deux pays.

Il s'agit maintenant pour nos entreprises de conquérir de nouveaux marchés et, en particulier, le marché américain avec, si nécessaire, des investissements sur place et des accords avec des partenaires locaux.

Je note avec plaisir l'accord important signé entre C.I.T.-Aicatel et Italtel. La stratégie menée par Thomson en électronique grand public, avant le rachat de Telefunken et l'accord avec J.V.C., permet à la France de rester présente dans ce domaine. Avec l'appui des pouvoirs publics, une P.M.E. française vient de se lancer dans la production de disques compacts : M.P.O. Disques. Elle produira 5 millions de disques dès l'an prochain. Jusqu'à présent, une seule entreprise européenne existait en République fédérale d'Allemagne. Elle était d'ailleurs insuffisante, compte tenu des besoins.

M. Chauveau a eu raison d'évoquer les progrès des exportations agricoles, et je m'en félicite comme lui. Mais il faut demeurer vigilants, nos exportations en la matière dépendant pour une part de l'attitude de nos grands partenaires et concurrents commerciaux sur les marchés mondiaux — je pense notamment aux Etats-Unis — qui ont adopté récemment un programme ambitieux d'aides, en particulier sur les marchés du pourtour méditerranéen. Il faudra que la France et, bien sûr, la Communauté européenne, ne relâchent pas leur effort de soutien à ce type d'exportations pour qu'en 1985 nos résultats soient aussi bons que cette année.

MM. Drouin, Durieux et Masson sont intervenus sur la sidérurgie. Le Gouvernement a décidé le 29 mars dernier de demander aux groupes Usinor et Sacilor d'adapter leur plan de restructuration à moyen terme pour améliorer leur compétitivité, regagner des parts de marché et rétablir leurs équilibres financiers. A partir des orientations retenues, les groupes élaborent actuellement des plans industriels détaillés à moyen terme. Ces plans devront être présentés à la commission des communautés européennes.

L'effectif total des salariés de ces deux groupes devrait être de 80 000 environ à la fin de l'année et, selon les prévisions, de l'ordre de 60 000 en 1987. Cette réduction est liée essentiellement aux gains de productivité qui doivent être réalisés pour rétablir la compétitivité, et non à des mesures complémentaires décidées en mars 1984. Elles se feront dans le cadre de l'application de la convention générale de protection sociale — la C.G.P.S. — qui a été reconduite en juillet dernier.

Il a été décidé de maintenir à un rythme élevé les investissements de deux groupes. Pour la période 1984-1987, 17 milliards de francs environ seront consacrés à la modernisation des structures industrielles de la sidérurgie française. Ramené à la tonne d'acier produite ou calculé en pourcentage du chiffre d'affaires, l'effort sera considérable au cours de ces quatre années, supérieur, en tout cas, à celui de nos principaux concurrents, tels que la République fédérale d'Allemagne et le Japon. Les investissements majeurs concerneront la tôle forte de Dunkerque, le train à froid de Soillac, en Lorraine, les aciéries électriques de Neuves-Maisons et de Longwy. Selon M. Masson, la construction de l'aciérie à oxygène à Neuves-Maisons a été une aberration. L'expérience lui a donné raison. Ai-je besoin de rappeler que c'est sous le gouvernement de M. Barre que cette décision — que M. Masson condamnait — a été prise ? En revanche, la construction d'une aciérie électrique fonctionnant avec la ferraille apparaît économiquement justifiée. Cette dernière permettra d'approvisionner à des coûts très sensiblement réduits le train à froid de Neuves-Maisons.

La sidérurgie européenne est soumise au régime des quotas de production jusqu'à la fin de l'année 1985. Pendant cette période, les pouvoirs publics poursuivront, bien entendu, les efforts engagés pour porter les parts du marché européen détenues par la sidérurgie française au niveau traditionnel atteint antérieurement à la mise en place du système des quotas.

M. Michel Noir. Bonne note !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. En ce qui concerne les plans industriels, la société Unimétal, filiale de Sacilor et d'Usinor pour les produits longs courants, et la société Aacométal, filiale de Sacilor et d'Usinor pour les produits longs de construction, ont la responsabilité de fixer l'échéancier correspondant aux fermetures d'installations décidées en mars 1984, de façon à assurer les transferts nécessaires de production, lorsqu'il y a lieu, et à rétablir la compétitivité de leurs activités industrielles.

Le plan de la société Unimétal qui vient d'être soumis à une concertation avec les partenaires sociaux est examiné par les pouvoirs publics et par la commission des communautés européennes.

MM. Durieux, Vennin et Drouin sont intervenus, à juste titre, sur les mesures d'accompagnement des restructurations industrielles. Pour accompagner les conversions nécessaires de l'industrie nationale, notamment de la sidérurgie, des charbonnages et de la construction navale, le Gouvernement arrêté un certain nombre de mesures de soutien à l'initiative économique et à l'emploi dans les zones concernées. Certaines auront des effets à court terme, comme celles qui concernent l'activité du bâtiment et des travaux publics. D'autres comme les implantations d'entreprises, de centres de formation ou de recherche, sont des projets complexes et importants dont la réalisation ne peut être que progressive. Cependant, il importe que les moyens de l'Etat soient engagés dans les délais les plus rapides. C'est le sens des mesures prises dans les pôles de conversion qui permettent une accélération des procédures.

Comme l'a demandé M. Vennin, je veillerai à ce que ces moyens soient mobilisés sur l'ensemble des pôles de conversion, et notamment dans la Loire. Je serai très attentive à ce que mon administration soit la plus diligente possible sur ce sujet.

J'ai bien noté, par ailleurs, la diversité de l'impact sur les différentes collectivités locales de Lorraine des mesures de réduction des surcapacités de la sidérurgie. Je veillerai à ce que l'examen de nouvelles mesures à prendre en faveur de la Lorraine incluent des actions de traitement des friches industrielles et j'interviendrai auprès du ministère concerné pour faciliter la résolution des difficultés financières des collectivités locales les plus touchées.

Un député socialiste. Très bien !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Enfin, la contribution exceptionnelle à la création d'emplois en Lorraine est une disposition importante ayant des effets dans l'ensemble des zones concernées. L'ampleur de son succès dépendra cependant de la capacité des entreprises à répondre au défi de la conversion.

Avant de conclure, je veux évoquer l'évolution du dossier Creusot-Loire. Cette entreprise privée, qui fait partie du patrimoine industriel de la France, a été conduite au dépôt de bilan à la suite de graves erreurs de gestion, et cela en dépit de la mise en place de deux plans de sauvetage qui ont coûté alors beaucoup plus, monsieur Noir, que les 400 millions de francs que vous avez mentionnés et qui risquaient, si les pouvoirs publics n'étaient pas intervenus, de mettre sur le pavé dix mille travailleurs. Une solution est en cours de montage qui prévoit la reprise des principales activités de Creusot-Loire par Usinor, pour la métallurgie et l'armement, et par Framatome, pour l'énergie et la chaudronnerie. Des solutions spécifiques sont mises en œuvre pour les autres activités. Cette solution est douloureuse socialement. Nul ne l'ignore. Les pouvoirs publics ont proposé un plan social audacieux qui a été accepté par trois organisations syndicales. Les reprises en cours constituent une véritable solution industrielle qui préserve les possibilités de développement des activités de Creusot-Loire et leur synergie. Il faut maintenant aller vite.

La reconquête du fonds de commerce, essentielle pour le redémarrage des activités, dépend de la rapidité de la mise en place du schéma retenu.

M. Michel Noir. Cela fait six mois que ça dure !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur Tavernier, vous avez évoqué certains aspects relatifs à l'avenir du nucléaire français. Les engagements pris en 1982 ont marqué la fin de la phase de substitution des centrales aux combustibles fossiles.

Les décisions à prendre concernent désormais les centrales qui entreront en fonction en 1990 et qui sont destinées à faire face à la seule croissance de la consommation d'électricité. Une réduction du rythme des engagements était donc inéluctable. Elle était prévue par toutes les parties intéressées. Dans ces conditions, on aurait pu raisonnablement réduire les commandes. Néanmoins et hier, que les besoins énergétiques du pays ne l'imposent pas pour le moment, le Gouvernement a décidé d'engager une tranche nucléaire en 1985 et une, au moins, en 1986.

S'agissant du sauvetage nécessaire de Creusot-Loire, la société Framatome a remis une offre de reprise pour certaines activités. Les conditions de cette reprise sont désormais soumises au tribunal de commerce. Je précise que le montage envisagé n'entraîne pas de dépenses nouvelles de la part du C.E.A. Il conviendra, enfin, de reconstituer l'actionnariat de Framatome du fait du retrait de Creusot-Loire.

Vous me demandez, monsieur Tavernier, comment je vois la répartition des moyens financiers entre C.E.A.-Recherche et C.E.A.-Industrie. C.E.A.-Industrie est bien le cadre dans lequel doivent se dérouler les réflexions relatives au financement d'un certain nombre d'opérations en cours. Cela n'exclut évidemment pas que le C.E.A., organisme de recherche, qui bénéficie d'une importante subvention, fasse son devoir d'actionnaire

quand cela s'avère nécessaire sur des affaires dont la gestion a relevé, jusqu'à très récemment, de sa responsabilité, je veux parler notamment de la C. I. S. I.

Enfin, pour ce qui concerne l'O. R. I., il est clair que la structure nouvellement créée devra pouvoir équilibrer son compte d'exploitation dans des conditions analogues à celles d'autres sociétés concurrentes. Un financement initial lui permettant de démarrer avec une structure comptable convenable doit être mis en place. Des réflexions sont en cours dans ce domaine.

Pour ce qui est de votre sentiment à propos de la mauvaise rentabilité de nombreuses filiales industrielles du C.E.A., votre souci est partagé par le Gouvernement. Un effort de rigueur doit être impérativement accompli afin de redresser les comptes de filiales déficitaires. A cet égard, la société C.E.A.-Industrie sera jugée sur ses résultats, et croyez bien que ceux-ci seront suivis attentivement.

M. Bassinet a noté l'importance du secteur de l'automobile dans la vie économique du pays et il a rappelé les difficultés que traverse cette industrie. Ces difficultés sont réelles. Elles concernent les constructeurs, mais aussi les équipementiers. L'évolution du taux de pénétration de notre marché en est un signe, les résultats financiers en sont un autre et le rapport de M. Dalle constitue une analyse utile de ce point de vue. La solution appartient d'abord aux constructeurs eux-mêmes. Ils le savent et s'attachent à la dégager. Effort d'investissements et de recherche, effort de qualité et de créativité, effort commercial, effort de formation et de qualification, adaptation des effectifs aux nouvelles conditions de production : il n'y a pas de recette miracle mais une politique de compétitivité aux aspects multiples.

Le rôle des pouvoirs publics est, pour ce qui les concerne, de soutenir et d'encourager ces efforts. Ils l'ont fait et ils le feront. L'Etat, en particulier, jouera pleinement son rôle d'actionnaire pour Renault. Je veux dire ici ma confiance dans l'industrie automobile française, à la pointe sur le plan technologique et même sur le plan électronique, où elle est largement à la hauteur de ses concurrents. Présente sur tous les grands marchés ouverts du monde, cette industrie dispose des moyens de relever les défis de la compétition mondiale.

Voilà, mesdames, messieurs les députés les réponses que je pouvais faire aux différentes interventions de cet après-midi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Michel Noir. Pas très chauds, les applaudissements !...

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe du rassemblement pour la République, par périodes de vingt minutes, groupe communiste, par périodes de quinze minutes, groupe socialiste, par périodes de trente minutes.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Narquin.

M. Jean Narquin. Madame le ministre, ma question, qui concernait initialement la situation des P.M.E., se limite au cas particulier de l'une d'entre elles, que vous connaissez bien : la société L'Aiglon, au renom international, qui vient de déposer son bilan.

Pourtant elle avait tous les attributs de la réussite : d'abord une activité dans un pôle en expansion — les ceintures qu'elle fabrique sont un accessoire de plus en plus en vogue — ensuite, une direction conforme au profil que vous avez recommandé, avec un conseiller au commerce extérieur, et un engagement substantiel de l'Etat, qui s'était certainement entouré de toutes les garanties et précautions nécessaires. Et pourtant, c'est l'échec.

Les explications se réfèrent souvent à des causes structurelles qui ne datent pas d'hier, mais aussi à une raison conjoncturelle qui m'intrigue : L'Aiglon aurait été « lâché » par les banques.

Lors de la discussion du texte sur les nationalisations, j'avais retenu, parmi les justifications, celle d'une politique du crédit orientée et moralisée afin de soutenir les activités des P.M.E. et de créer ce que vous avez appelé ce matin « l'environnement favorable en supprimant les obstacles financiers ».

Le règlement judiciaire de L'Aiglon condamne-t-il l'entreprise, pour laquelle le Gouvernement se serait engagé à la légère, ou condamne-t-il la politique bancaire, dont cette P.M.E. se dit la victime ? Je souhaiterais que vous tranchiez ce dilemme. Mais, au-delà de ce problème d'environnement bancaire et dans le cadre des succès industriels, que vous nous avez annoncés à l'instant madame le ministre, comment voyez-vous l'avenir de L'Aiglon ? A quelles conditions cette société maintiendra-t-elle ses emplois ? Et comment se traduira ce pacte d'efficacité, que vous nous avez proposé ce matin ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, la société L'Aiglon, implantée à Angers et orientée vers la fabrication de ceintures haut de gamme, a été reprise en mars 1983, à la suite de graves difficultés, par le jeune président d'une entreprise de Fougères travaillant dans le même secteur. Cette opération avait permis de constituer, dans la fabrication de ceintures, un pôle industriel significatif occupant 400 personnes, réalisant 100 millions de francs de chiffre d'affaires et détenant 20 p. 100 du marché intérieur. La dimension critique était ainsi atteinte pour aborder l'exportation, et cette entreprise a d'ailleurs accompli des efforts en ce sens. Malheureusement, cette reprise, qui avait donné lieu au début de 1983 à un premier plan de restructuration, n'a pas atteint les objectifs de départ.

Un deuxième plan, qui intégrait un développement à l'étranger, aux Etats-Unis notamment, a donc été bâti par les pouvoirs publics, au début de 1984. Il associait des apports d'actionnaires très significatifs, un concours public global de 5 millions de francs totalement versés et un concours des banques à court terme.

L'Etat a donc décidé, dans des délais très brefs, d'apporter un soutien substantiel à une entreprise dont l'intérêt économique pour la région était incontestable. Mais cette intervention n'a pu éviter une perte de confiance d'une partie du pool bancaire, dont le rôle reste déterminant. Un plan de redressement dans le cadre du règlement judiciaire est en cours d'élaboration. Il est encore prématuré d'en présenter les éléments, mais je puis vous assurer que nous suivons l'évolution de cette affaire avec la plus grande attention.

M. le président. La parole est à M. Raynal.

M. Pierre Raynal. Madame le ministre, je souhaite appeler votre attention sur la situation économique catastrophique que connaît le bassin d'emploi d'Aurillac, et en conséquence tout le département du Cantal.

Le récent dépôt de bilan de la société industrielle Sauvagnat, longtemps fleuron et prestigieuse image de marque de la ville d'Aurillac, a entraîné le licenciement de plus de 300 personnes, dans un contexte de dégradation économique continue. L'entreprise considérée avait en effet un effectif de 800 salariés en 1978, de 700 en 1981 et de 310 en 1984. C'est après bien des péripéties et en dépit des concours bancaires, des garanties des collectivités locales et de l'octroi de fonds publics que le dépôt de bilan est intervenu.

Au drame humain engendré par l'arrêt de cette entreprise, dont la reprise par une nouvelle société reste encore aléatoire et ne concernerait que 128 emplois, s'ajoute dangereusement un ensemble de très graves difficultés.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics et celui de l'ameublement sont les plus touchés. La survie des rares entreprises industrielles déjà pénalisées par l'éloignement des grands centres devient de plus en plus difficile, tandis que licenciements et faillites se multiplient.

Le nombre des chômeurs s'est accru de 50 p. 100 en quatre ans. Ils étaient 6 500 au mois de septembre — dont plus de la moitié âgés de moins de vingt-cinq ans — soit 14,50 p. 100 de la population active salariée, pourcentage à comparer aux 12,50 p. 100 de la région Auvergne et aux 11,90 p. 100 de la France entière.

L'artisanat et le commerce sont touchés de plein fouet par la récession et, fait nouveau, ne se renouvellent plus.

Les agriculteurs, confrontés aux effets de la mise en place des quotas laitiers, doivent subir la mévente des animaux jeunes à l'exportation et la chute des cours de la viande. Le secteur agro-alimentaire lui-même, qui a accompli un effort de modernisation important, orienté en particulier vers le commerce extérieur, connaît de plus en plus de difficultés.

On assiste donc, en dépit des efforts des responsables locaux, élus ou professionnels, à la désagrégation du tissu économique et à l'installation d'une nouvelle pauvreté qui risque de nous conduire au seuil irréversible de la désertification.

Madame le ministre, vous avez souligné ce matin le rôle fondamental que jouent les P. M. I. dans les domaines de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de l'innovation et de l'exportation. C'est particulièrement vrai quand on considère un département essentiellement rural comme le Cantal.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander si, dans le cadre de votre budget, dont les interventions me paraissent plutôt orientées vers les grands groupes industriels, vous entendez néanmoins prendre des mesures techniques et financières susceptibles de permettre la reprise d'entreprises en difficulté de la dimension de celle que j'ai citée, et, plus généralement, d'enrayer le processus de dégradation que j'ai décrit.

A cette fin je souhaiterais savoir si la situation de catastrophe qui caractérise mon département sera prise en compte par le Gouvernement et si le Cantal pourra être déclaré zone sinistrée, comme cela s'est fait ailleurs, avec toutes les dispositions qui en découlent. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, l'action de mon ministère, tant en ce qui concerne l'industrie que le commerce extérieur, est fortement orientée, contrairement à ce que vous venez de dire, vers les P. M. E.-P. M. I.

Vous avez fait allusion à une société qui connaît de grandes difficultés. Le plan de restructuration de Sauvagnat par Sommer-Allibert, pour lequel d'importants concours publics ont été accordés, a échoué sur de nombreux problèmes : manque d'activité malgré la sous-traitance apportée par Allibert ; sureffectivité et manque de productivité ; mauvais climat social. Les résultats obtenus ont été en constante dégradation. Le plan de 1983 faisait état, pour cette année, d'un chiffre d'affaires de 140 millions de francs. En 1983, on a enregistré une perte de 18 millions et, en 1984, on s'attend à une perte de 21 millions.

Face à cette situation, la liquidation de biens a été poursuivie et l'ensemble du personnel licencié. Un nouveau plan de redémarrage, pour lequel aucune intervention des pouvoirs publics n'a été demandée, a été présenté par Sommer-Allibert : 128 personnes seront reprises, 100 ont accepté à l'heure actuelle les nouveaux contrats de travail pour une activité correspondant à différents secteurs.

Le conflit social qui est résulté de cette situation révèle bien — au-delà de la nécessité tant juridique qu'économique d'une liquidation — la gestion radicale du sureffectif et des revendications syndicales au moyen de la procédure collective, dont le but est ainsi détourné, même dans une large interprétation.

L'entreprise va redémarrer dans un climat social tendu. Les pouvoirs publics, en liaison avec les dirigeants et les salariés, s'efforcent d'aplanir certains problèmes de droit social concernant les nouveaux contrats de travail.

M. Claude Germon, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Cointat.

M. Michel Cointat. Madame le ministre, vous ne serez pas étonnée si je vous interroge sur le commerce extérieur. Il y a cinq ans, nous avons commencé l'informatisation des services de la direction des relations économiques extérieures et du centre français du commerce extérieur. Il y a eu le projet Ulysse, puis le programme Télémaque. Vous poursuivez aujourd'hui l'informatisation des postes d'expansion économique à l'étranger : je m'en félicite. Mais les informations que j'ai recueillies m'inquiètent. Sur les deux questions que je veux vous poser, j'espère donc très sincèrement me tromper.

Il semblerait qu'on doive désormais équiper nos services à l'étranger d'ordinateurs Wang, c'est-à-dire d'un matériel de conception et de fabrication américaines. Est-ce exact ?

Il semblerait aussi que, pour passer ce marché, il n'y ait même pas eu d'appel d'offres.

M. Michel Noir. Eh oui !

M. Michel Cointat. Est-ce vrai ?

Je souhaite que votre réponse nous apporte tous les apaisements nécessaires. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

M. Francis Geng. Question précise, concrète et sans fillet, ça va être dur !

M. Michel Noir. Dur, dur !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Pas du tout ! (Sourires.)

L'informatisation des postes d'expansion économique et des directions régionales est un objectif très important dont j'ai voulu m'occuper pour en accélérer la réalisation. Depuis six ans que c'était en route, il n'y avait finalement pas grand chose de fait !

M. Francis Geng. C'est Zorro ! (Sourires.)

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. En tout cas, on en parlait depuis trop longtemps et, comme je pense que la rapidité de l'information est un facteur déterminant pour le succès de nos opérations de commerce extérieur, j'ai pris cette affaire en main.

Aujourd'hui, les directions régionales du commerce extérieur commencent à être équipées en matériel informatique. Nous pourrions ainsi recenser l'offre française des départements et des régions et faire circuler cette information entre les postes situés à l'étranger et dans les différentes régions françaises.

L'équipement des postes à l'étranger est en route. Nous avons commencé par l'Italie, à Milan, et nous allons continuer.

Vous me demandez s'il s'agira de matériel français ou étranger. Vous pensez bien que ce n'est pas le ministre chargé du commerce extérieur qui déciderait d'acheter du matériel étranger ! J'ai donc fixé mon choix sur des appareils français, de marque SFENA. Seulement, lorsque ces matériels tombent en panne, il faut pouvoir les réparer. Or, aux Etats-Unis, où de très nombreuses grandes villes sont dotées d'un poste d'expansion économique, il n'y a pas de maintenance SFENA, que ce soit à Atlanta ou à Dallas. On s'est donc équipé de matériel Wang parce que c'est celui qui peut être réparé le plus rapidement. C'est la même chose au Japon. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Michel Ceintat. Vous n'avez nullement apaisé mes craintes !

M. Alain Chénard. L'important, c'est la maintenance ! Il ne faut pas se faire plaisir, il faut fonctionner !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Madame le ministre, après avoir constaté que le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 67 p. 100 à 13 p. 100 de 1980 à 1983 pour l'ensemble des départements d'outre-mer, ce qui reflète l'accentuation de leur dépendance par rapport à l'extérieur et traduit la détérioration de leur tissu productif, vous avez, le 30 mai dernier, exprimé votre volonté d'agir pour redresser le commerce extérieur de ces régions en annonçant un plan visant à réduire de moitié en cinq ans le déficit des échanges entre les départements d'outre-mer et l'extérieur.

Vous avez été très concrète, puisque ce plan comprendrait une cinquantaine d'actions spécifiques, recouvrant la quasi-totalité des secteurs de la vie économique, et assurerait le développement et la diversification de la production tout en continuant à soutenir les cultures traditionnelles que sont la banane et la canne à sucre.

En traitant de façon spécifique le problème du commerce extérieur des départements d'outre-mer, vous empruntez une voie originale, courageuse et sérieuse, qui devrait ouvrir des perspectives quant à la valorisation et à l'exploitation des ressources locales ainsi qu'à la coopération interrégionale.

Cette approche de la réalité suscite aujourd'hui la mauvaise humeur de la droite qui a toujours protégé les rentes de situation et les structures coloniales. Vous devez donc réussir.

Dans cette grande bataille, les usines sucrières de Guadeloupe devraient pouvoir bénéficier du fonds industriel de modernisation pour devenir des outils performants capables de répondre au plan Mauroy de relance de la culture de la canne à sucre.

Le département de la Guadeloupe, en raison de ses atouts naturels — soleil toute l'année — pourrait être aussi un terrain de choix pour le développement de l'énergie solaire, c'est-à-dire devenir un vaste laboratoire de recherche, d'expérimentation et de vulgarisation.

Madame le ministre, ces deux propositions retiennent-elles votre attention ? Pouvez-vous par ailleurs m'indiquer de quelle façon sera assuré le suivi de votre plan, dont j'aimerais connaître les principales actions pour la Guadeloupe ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme la ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur Moutoussamy, la situation économique et commerciale des départements et des territoires d'outre-mer se caractérise depuis plus de vingt ans par une dégradation continue, qui peut se mesurer dans l'évolution du taux de couverture des échanges entre ces régions et le reste du monde, y compris la France métropolitaine. Ce taux de couverture, qui s'élevait à 67 p. 100 en 1960, est tombé à 17 p. 100 en 1979 et à 13 p. 100 en 1983.

Pour la première fois, en 1983, le Gouvernement a entrepris de traiter spécifiquement le problème du commerce extérieur des départements d'outre-mer. Il s'est fixé pour objectif de réduire, en cinq ans, non pas de moitié, comme vous l'avez indiqué, mais d'un tiers le déficit de leurs échanges avec l'étranger.

Des actions en profondeur ont été engagées, qui doivent permettre de développer l'économie de ces départements, de réduire leur dépendance et de favoriser l'emploi. Elles porteront sur l'énergie, l'agriculture, la filière bois, la pêche et le tourisme. Parmi les plus représentatives, j'en citerai quelques-unes qui concernent mon ministère.

Dans le domaine de l'énergie, nous avons décidé de mettre en valeur les ressources locales, notamment l'énergie solaire, mais aussi le bois en Guadeloupe.

S'agissant de la filière bois, il nous faut remédier à l'effritement qu'a subi la production guyanaise faute de débouchés, alors que la Martinique, la Guyane et la Guadeloupe importent de l'étranger des quantités importantes de sciages et de panneaux. Pour ce faire, mon collègue de l'agriculture et moi-même avons nommé des coordinateurs qui, sous l'autorité des commissaires de la République, doivent nous remettre leurs programmes d'action d'ici à la fin de l'année.

D'autres actions ont été entreprises : dans le domaine de la pêche, avec la poursuite de la francisation de la flotte de pêche à la crevette en Guyane ; en faveur du développement du tourisme, qui a fait l'objet d'engagements dans le cadre des contrats de plan ; en vue de l'harmonisation du régime des échanges, en liaison avec les assemblées régionales.

J'ajoute que, dans le cadre du projet de budget pour 1985, est prévue la création de deux directions du commerce extérieur, l'une aux Antilles-Guyane et l'autre à la Réunion, puisque l'outre-mer n'en était pas encore pourvu.

Enfin, les départements et les territoires d'outre-mer peuvent constituer des points d'appui pour la diffusion des techniques françaises vers les Etats de la Caraïbe, de l'Océan Indien et de l'Océanie. C'est pourquoi je me suis rendu récemment à la Martinique, où j'ai réuni les responsables économiques locaux, ceux de la chambre de commerce et ceux de la région. J'ai tenu à apporter mon soutien à ces personnalités dans l'action de promotion commerciale des régions d'outre-mer qu'ils ont entreprise aux Etats-Unis, notamment à Miami où doit avoir lieu, au mois de décembre, une grande manifestation à laquelle nous participerons pour la première fois.

Depuis mon installation au ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur, j'ai chargé deux inspecteurs généraux de l'industrie d'assurer la mise en œuvre et le suivi des mesures annoncées le 30 mai dernier. Ce programme de développement économique, industriel et agricole traduit la volonté du Gouvernement de permettre à ces départements et territoires de jouer leur rôle en matière de redressement de notre commerce extérieur. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Horvath.

Mme Adrienne Horvath. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déjà justifié les choix du Gouvernement en matière de politique charbonnière. Le problème, c'est que tous les syndicats contestent les chiffres de la direction des Charbonnages de France et particulièrement ceux à l'aide desquels elle prétend démontrer l'absence de rentabilité.

Tous les experts s'accordent à reconnaître que le charbon a de l'avenir. Mais, lorsqu'il s'agit d'appliquer ce postulat en France, on nous répond : « Trop cher ! » Trop cher dans le Nord-Pas-de-Calais, trop cher à Blanzy, trop cher dans les Cévennes.

Et pourtant, dans les Cévennes, le syndicat C.G.T., qui s'était assuré les services du cabinet Secafi pour effectuer une première expertise des comptes annuels des houillères, a pu constater, au vu des résultats de cette étude, que ce sont bien les réductions de la production et de l'emploi qui coûtent cher. Nous tenons ces documents à votre disposition.

Après ce résultat très intéressant, nous disons bien fort qu'il faut faire la clarté, toute la clarté, sur les chiffres. C'est pourquoi nous proposons de créer une commission d'enquête parlementaire sur le coût d'extraction du charbon national et d'organiser un débat devant le Parlement pour apprécier s'il était opportun d'abandonner l'objectif fixé par nous en 1981.

Nous pensons par ailleurs qu'il serait souhaitable d'accéder aux demandes des cinq fédérations de mineurs qui refusent la politique de récession, en revalorisant la subvention, en dotant les Charbonnages de deux milliards de francs en capital pour alléger la lourde contrainte des frais financiers, en examinant réellement le coût de l'exploitation charbonnière.

Enfin, je veux vous interroger sur un outil performant au service de la politique minière : il s'agit du bureau de recherches géologiques et minières. Cette année encore, le budget lui refuse les crédits concernant l'inventaire minier. Pourtant, un amendement de la commission de la production et des échanges au 8^e Plan avait prévu qu'il fallait doter le B.R.G.M. des moyens lui permettant d'accomplir cette mission. Cette année, on demande à cette entreprise publique de vendre des actifs pour financer l'inventaire. Le B.R.G.M. risque de ne pouvoir poursuivre les investigations sur le site de Lucenay, qui recèle pourtant cent millions de tonnes de charbon exploitable en découverte et cent autres millions exploitables par gazéification.

Ne considérez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il serait plutôt nécessaire de lui affecter les fonds qu'il réclame que de le laisser brader une partie de son patrimoine ? L'ensemble de la corporation minière attend, monsieur le secrétaire d'Etat, réponse à ces légitimes préoccupations.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Madame le député, vous ouvrez un vaste débat. J'essaierai cependant de vous répondre succinctement en vous assurant que, tout comme vous, le secrétaire d'Etat à l'énergie et le Gouvernement croient à l'avenir du charbon.

Nous devons cependant être clairs et réalistes, car beaucoup d'erreurs ont été commises dans le passé. En effet, nos prédécesseurs n'ont pas compris que les grands consommateurs traditionnels de charbon en utilisaient de moins en moins et qu'il fallait préparer la pénétration du charbon dans d'autres secteurs de l'économie. Il nous appartient maintenant de les réparer tous ensemble.

Il faut d'abord être bien conscient — si l'on veut réussir cette pénétration du charbon — que son prix de vente ne devra pas être supérieur à celui du charbon international. Sinon, les industriels, les utilisateurs potentiels ne recourront pas au charbon français. Dans ces conditions, la France a l'exigence de ne maintenir et de ne développer les possibilités d'extraction du charbon que là où le coût de la production permet de se rapprocher du prix mondial.

Le Gouvernement, soutenu par toute la gauche, madame le député, a pris une décision unique dans les annales de la politique, pas seulement française mais européenne. Il s'est en effet engagé à verser, par un contrat couvrant les années 1984 à 1988, une somme annuelle de 6,5 milliards en francs constants et, à la suite de l'intervention du Parlement, les crédits pour le charbon ont été majorés de 78 p. 100 entre 1980 et aujourd'hui. C'est dans ce cadre que nous devons œuvrer.

Vous avez évoqué la possibilité de créer une commission d'enquête. J'ai déjà répondu à M. Chomat que cette question ne relevait pas du Gouvernement et qu'il appartenait au Parlement de se prononcer comme il l'entendait. Je vous indique néanmoins que, s'il avait à choisir, le Gouvernement n'y serait pas favorable car plusieurs débats sur l'énergie ont été organisés depuis 1981.

Je vous rappelle également les décisions prises, en mars dernier, par le conseil des ministres et par Charbonnages de France. Lors de l'établissement de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, une liste des points d'ancrage, dont l'exploitation se poursuivra au-delà de 1988, a été arrêtée. Pour le Gouvernement, cette liste ne saurait être remise en question. Quant aux sites qui avaient alors été jugés à la limite, il est bien évident — et cela rejoint la réponse que je faisais à l'un de vos collègues de la Lorraine — que si la productivité continue à s'améliorer, comme cela est actuellement le cas en Lorraine, les prévisions pourraient être revues. Le Gouvernement ne souhaite que cela, mais nous entendons nous fonder sur les décisions qui ont été prises.

Je tiens également à rappeler que les rapporteurs des commissions spécialisées ont libre accès à tous les documents relevant de leur compétence, ce qui doit leur permettre d'accomplir leur travail parlementaire dans les meilleures conditions. Je peux vous assurer que le Gouvernement facilitera toujours leur activité.

En terminant, madame le député, vous avez abordé le problème de l'inventaire et de la poursuite des activités en matière de recherche minière.

Il convient d'abord de dire et de répéter que l'inventaire des ressources a été considérablement développé depuis 1981, tant dans les zones d'action traditionnelles de Charbonnages de France, où cette entreprise a intensifié ses travaux de prospection pour l'extension des gisements en exploitation, qu'en dehors de ces zones, où le B. R. G. M. a été chargé, par l'Etat, de rechercher des ressources susceptibles d'être exploitées dans des conditions économiques satisfaisantes et avec des techniques actuelles, c'est-à-dire, essentiellement, à ciel ouvert.

Dans les zones traditionnelles, Charbonnages de France a réalisé, de 1981 à 1984, pour 134 millions de travaux de prospection, soit près de 40 millions de francs en moyenne par an contre, mesdames et messieurs les députés, 6,5 millions de francs en 1980. A l'occasion, vous pourrez, les uns et les autres, rappeler ces chiffres.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les études menées à l'initiative tant du bassin lui-même que de la commission d'experts français et internationaux chargés d'examiner les méthodes d'estimation des ressources de Charbonnages de France ou du groupe d'experts de la commission régionale de l'analyse des ressources

charbonnières, ont montré que la découverte de ressources nouvelles était improbable. M. Joseph est particulièrement compétent dans ce domaine, je ne me substituerai pas à lui pour vous en parler.

En revanche, des travaux comprenant un programme de grande reconnaissance, réalisé en 1982 et 1983, et concernant essentiellement les bassins de Lorraine et de Provence, ont permis de mettre en évidence plus de 60 millions de tonnes de ressources nouvelles en Provence, dans le prolongement ouest du gisement exploité, ainsi que dans les Cévennes et à Decazeville, où de nouvelles ressources exploitables à ciel ouvert ont été reconnues.

En dehors de ces zones, 50 millions de francs de travaux financés sur crédits budgétaires ont été réalisés de 1981 à 1984 par le B.R.G.M. sous l'égide du comité de l'inventaire des ressources minières métropolitaines. Toutes ces actions s'ajoutent et ces travaux ont donné des résultats particulièrement intéressants et prometteurs à Cossaye et Lucenay dans la Nièvre et à Mézos et Onesse dans les Landes. Il y a de bonnes probabilités pour le premier et une quasi-certitude pour le second, qu'il s'agisse de gisements qui puissent être exploités à ciel ouvert et comportant plus de cent millions de tonnes de réserve.

Ces travaux nous permettent aujourd'hui d'avoir une connaissance globalement satisfaisante des ressources charbonnières de notre sous-sol, sous réserve de la poursuite des recherches à Lucenay et dans les Landes. Vous avez eu raison de souligner qu'elles doivent être poursuivies, quelles que soient les difficultés budgétaires que peut rencontrer le B.R.G.M. En tout cas, nous nous attacherons à ce que ces travaux de recherche puissent continuer à être développés.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Madame le ministre, à l'automne 1983 l'entreprise Pechiney annonçait dans son plan industriel l'arrêt de trois séries d'électrolyse à l'usine de Sabart à Tarascon-sur-Ariège. A la suite des nombreuses démarches effectuées par les élus du département, l'entreprise a également annoncé la modernisation de la fonderie et l'installation d'une mission industrielle pour restructurer le tissu économique de cette zone.

Un an après ces décisions, je tiens à vous faire part des nombreux problèmes qui nous préoccupent.

En ce qui concerne d'abord l'usine elle-même, l'avenir du four à silicium de la Sofrem reste très imprécis et la fonderie qui devrait être modernisée cet été n'est toujours pas opérationnelle à ce jour. J'ajoute que les prétentions d'Usinor risquent de porter préjudice à la production de billettes de forge de Pechiney alors que cette entreprise a toujours joué correctement son rôle.

Par ailleurs, la restructuration du bassin d'emploi de Tarascon avance bien trop lentement. Certes, je ne peux passer sous silence l'aide que Pechiney a apportée à l'Ariège pour l'installation de Renlx à Foix, ni le premier résultat positif obtenu, dans le bassin d'emploi de Tarascon, avec l'installation à Arignac d'une entreprise d'emballages plastiques avec trente-sept emplois. Malheureusement, il s'agit, un an après l'installation du chargé de mission industrielle, du seul résultat concret obtenu sur place, ce qui laisse un déficit de quatre-vingt emplois dans cette zone de montagne.

Certes, ce chiffre pourrait paraître dérisoire par rapport aux problèmes que connaît notre pays dans certaines régions et au regard des chiffres globaux du chômage qui sont souvent cités dans cette enceinte. Pourtant vous n'ignorez certainement pas que chaque emploi a une valeur vitale dans cette zone défavorisée qui a été tellement affectée dans le passé par des pertes d'activités.

C'est pourquoi, madame le ministre, je souhaiterais que vous puissiez me préciser : premièrement quel est l'avenir du four à silicium de la Sofrem et quelles peuvent être les incidences sur l'emploi dans les années qui viennent ; deuxièmement à quelle date la fonderie de Sabart entrera en service et quand sera installé le deuxième four de vingt-cinq tonnes ; enfin quels sont les moyens que l'entreprise Pechiney s'engage à mettre en œuvre pour assurer la restructuration complète du bassin d'emploi de Tarascon.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, en ce qui concerne le problème du four de la Sofrem, je vous ferai parvenir des informations dans les prochains jours, parce que les choses sont en train d'évoluer.

Je rappelle ensuite que le plan présenté par Pechiney à l'automne 1983 prévoyait l'arrêt de plusieurs unités d'électrolyse de l'aluminium, parmi lesquelles celles de Sabart, situées près de Tarascon dans l'Ariège. Cet arrêt aura été opéré en deux temps : à la fin de 1983 et à la fin de 1984. L'usine de Sabart sera alors limitée aux activités de fonderie d'alliage et de production de silicium qui seront maintenues. La fonderie bénéficiera d'un programme de modernisation de 14 millions de francs sur 1984 et 1985.

En ce qui concerne le silicium, aucune décision n'est prise à ce jour sur l'installation d'un nouveau four, compte tenu de l'état du marché, ce qui ne devrait avoir aucune incidence sur l'emploi.

Pour atténuer les conséquences de la fermeture des lignes d'électrolyse, Pechiney a utilisé toutes les mesures sociales envisageables pour éviter les licenciements — mutations, reclassements, préretraites — et pris des mesures énergiques pour assurer la reconversion du bassin d'emploi. A cet effet, Pechiney a nommé un délégué à la reconversion, mobilisé des ressources financières pour aider à la création d'activités nouvelles et rechercher des implantations industrielles.

C'est ainsi que Pechiney a puissamment contribué à l'installation de Renix à Foix. Cette seule implantation représente trois fois le nombre des emplois supprimés à Sabart. De plus, avec l'appui de Pechiney, une unité d'emballage s'est récemment implantée sur le site même de Sabart, qui créera quarante emplois, comme vous l'avez indiqué.

Ces succès sont prometteurs, mais il est clair que la reconversion d'une vallée de haute montagne est une œuvre de longue haleine. J'ai personnellement insisté auprès des dirigeants du groupe sur la nécessité de poursuivre leur effort.

M. le président. La parole est à M. Malgras.

M. Robert Malgras. Madame le ministre, la Lorraine sidérurgique, vous le savez et cela a été rappelé, vit depuis bientôt vingt ans au fil des plans successifs de restructuration. Pourtant, dans les bassins d'emplois concernés, notamment dans celui de Thionville-Fentsch, que je connais bien, il y a une forte volonté de faire face en s'appuyant sur nos atouts qui sont réels et qui méritent d'être mieux connus et appréciés.

Cependant, la tâche de renouveau économique apparaît si ardue que, à côté des efforts des Lorrains eux-mêmes, il est nécessaire de recourir au soutien de l'ensemble de la collectivité nationale. A la suite du plan acier du 29 mars dernier, qui a causé un grave traumatisme, le Gouvernement a décidé de mobiliser tout un ensemble de moyens administratifs et financiers et de les mettre à la disposition des Lorrains pour aider le renouveau économique.

Pouvez-vous, madame le ministre, recenser l'ensemble des différentes contributions émanant des services de l'Etat et faire apparaître ainsi l'ampleur du soutien national dont bénéficie notre région.

Par ailleurs, il y aura besoin, pour les crédits du fonds d'industrialisation de la Lorraine, fortement sollicités, de l'attribution d'une deuxième tranche, notamment pour la partie réservée à l'industrialisation. Il conviendrait d'ailleurs de confier la gestion de cette partie non pérennisée à la préfecture de région.

Dans le même ordre d'idée, le crédit de 5 millions de francs réservé au traitement des exhaures ne peut satisfaire les besoins. Ce sont, en effet, 25 millions de francs qui seraient nécessaires.

Enfin, je veux évoquer très brièvement la situation de l'unité C. G. E. E.-Alstom de Thionville, où un plan de suppression d'emplois prévoit le licenciement de douze personnes. Ces licenciements ne sauraient être acceptés. Il est indispensable, en effet, d'attendre les résultats de l'enquête financière et économique lancée à l'initiative du comité d'entreprise. En tout état de cause, si des suppressions d'emplois semblaient inévitables, des propositions de mutations sérieuses devraient être faites aux travailleurs concernés. Je compte sur l'intervention de vos services, madame le ministre, et, par avance, je vous en remercie.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur Malgras, le rétablissement de la situation économique et sociale dans les bassins d'emploi touchés par la crise de la sidérurgie lorraine exige une action déterminée de solidarité nationale. Amorcée dans le contrat de plan particulier entre l'Etat et la région Lorraine, caractérisé par l'importance relative des concours de l'Etat, cet effort s'est traduit notamment par plusieurs mesures que je vais tenter de résumer.

Une première série de mesures bénéficiant de 258 millions de francs de crédits est consacrée à l'aménagement du cadre de vie industriel et urbain et à l'amélioration des infrastructures dans le cadre de la troisième tranche du fonds spécial de grands travaux.

Par ailleurs, l'implantation de nouvelles unités industrielles et tertiaires a été décidée afin de développer en Lorraine les nouveaux métiers de l'industrie. Elle concerne des unités industrielles d'entreprises nationales représentant plus de 2 000 emplois ; des centres de recherches et de services aux entreprises pour un total de 1 000 emplois ; le renforcement des structures de formation avec, notamment, l'implantation d'un établissement de l'école supérieure d'électricité, le renforcement du centre de diffusion de la productique de Pont-à-Mousson, et le développement de la formation en mécanique à Metz ; et des entreprises privées pour environ 2 500 emplois.

Toutes ces actions entraîneront un effort de l'Etat supérieur au milliard de francs.

En outre, une contribution exceptionnelle à la création d'emplois dans les bassins sidérurgiques lorrains a été mise en place depuis le 28 août 1984. Cette contribution consistera à prendre en charge pendant trois ans l'équivalent d'un tiers du salaire brut de chaque salarié embauché entre le 1^{er} avril 1984 et le 31 décembre 1986. Ce mécanisme est essentiel pour le redéploiement du tissu économique et social. Le coût de la mesure dépendra bien sûr du nombre d'emplois que les entreprises contribueront à créer.

Enfin, un programme d'actions complémentaires est actuellement à l'étude ; il fera l'objet d'une décision de la part du Gouvernement d'ici à la fin de l'année.

Toutes ces actions témoignent de l'intérêt majeur apporté par les pouvoirs publics à la diversification de cette région, et d'un effort sans précédent pour traiter de manière globale la reconversion de l'économie d'une région. Le fonds d'industrialisation de la Lorraine, initialement doté de 500 millions de francs, ne représente qu'une partie du soutien apporté à cette région.

Vous connaissez, monsieur Malgras, ma volonté de tenir les engagements pris à l'égard de la Lorraine et de conforter l'action de l'Etat. J'effectuerai d'ailleurs bientôt un voyage dans votre région qui me permettra de faire un examen complet des problèmes lorrains.

En ce qui concerne le traitement des exhaures des mines de fer, je vous indique que c'est la première fois qu'une ligne budgétaire est ouverte à ce sujet. Il s'agit, vous devez le comprendre, d'une avancée très importante. Le montant affecté procède d'évaluations qui seront à revoir pour 1986 au vu des réalisations de 1985.

Quant à la C. G. E. E. de Thionville, elle est touchée par la stagnation des programmes d'investissements de ses clients.

Après une première demande de licenciements, qui a été refusée en 1983, une nouvelle procédure a été engagée au début 1984 portant sur soixante-seize personnes à Thionville et sur quatre à Metz. Il appartiendra au service compétent du ministère du travail de se prononcer au vu du plan social d'accompagnement.

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une lettre m'informant que la discussion des crédits du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur se poursuivrait demain matin.

Nous allons donc lever la séance maintenant. (*Protestations sur plusieurs bancs des socialistes.*)

M. François Loncle. Ce n'est pas une méthode ! Que l'on donne au moins une explication, par correction à l'égard des députés.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Hervé Vuillet un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi relatif au prix de l'eau (n° 2359).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2419 et distribué.

J'ai reçu de M. Bernard Schreiner un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de loi, rejetée par le Sénat, complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984, relative à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé (n° 2392).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2420 et distribué.

J'ai reçu de M. Didier Choat un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés et modifiant la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public (n° 2390).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2421 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles Metzinger un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984 (n° 2397).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2422 et distribué.

— 4 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI ADOPTES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat modifiant la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2423, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, modifiant, à compter du mois de juin 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-689 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2424, distribué et renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2425, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole et un échange de lettres).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2426, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat améliorant l'information des assurés et la transparence des contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2427, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 15 novembre 1984, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Redéploiement industriel et commerce extérieur ; Energie, article 89 (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : Annexe n° 32. — Industrie : M. Claude Germon, rapporteur spécial ;

Annexe n° 34. — Commerce extérieur : M. Roland Mazoin, rapporteur spécial ;

Annexe n° 33. — Energie : M. Alain Rodet, rapporteur spécial ;

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 2387. — Commerce extérieur, tome V : M. Théo Vial-Massat ;

Commission de la production et des échanges :

Avis n° 2370 : Industrie. — Tome XIII : M. Albert Chaubard ; commerce extérieur. — Tome XV : M. Alain Mayoud ; énergie. — Tome XIV : M. Georges Sarre ;

Articles non rattachés : articles 41, 44, 56 à 58, 61 à 69, 72 à 78 ;

Budget annexe de la navigation aérienne : vote sur les crédits ouverts aux articles 42 et 43 ;

Articles de récapitulation : articles 35 à 37, 40, 42 et 43 ;

Eventuellement, seconde délibération ;

Explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1985.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 18. Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 678-61-39 TÉLEX 201176 F DIRJO-PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
00	Compte rendu.....	312	642	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 678-61-39
33	Questions	112	228	
Documents :				
07	Série ordinaire	626	1 416	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 678-61-39
27	Série budgétaire	190	203	
Sénet :				
06	Compte rendu.....	100	200	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 678-61-39
26	Questions	100	201	
00	Documents	626	1 384	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mercredi 14 novembre 1984.

1^{re} séance : page 5989 ; 2^e séance : page 6009 ; 3^e séance : page 6039.

Prix du numéro : 2,70 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)